



PROGRAMME DE FORMATION
Gestion juridique des entreprises agri-viti
module social

Indic 1
Créé le 17/05/2021
Mis à jour le _/_/_

Financement de la formation

Tarif :

Participation financière (hors frais de repas à la charge des participants) :

- Chèque à joindre au bulletin d'inscription, à l'ordre de FRSEA BFC (Organisme de formation non soumis à la TVA)
 - Stagiaire ressortissants VIVEA (sous réserve d'acceptation du financement par VIVEA) 0 €
 - Pour les non-ressortissants VIVEA (pour les salariés agricoles : contactez OCAPIAT) 735 €

Durée

- 21 heures – de 9 heures à 13 heures

Objectifs de la formation

- Appréhender l'ensemble des problématiques juridiques rencontrées par les entreprises agri-viti de Saône-et-Loire

Pré-requis et public nécessaires pour participer à la formation

- Aucun pré-requis.
- Public : chefs d'entreprises, conjoint (e) collaborateurs, gérants, chefs de cultures, assistants (es) administratifs de domaine ou de cave, salariés, etc...

Délais et modalités d'accès ou d'inscription à la formation

- Modalités d'accès : nous contacter
- Dates : 19 décembre 2023, 9 janvier, 16 janvier (toute la journée) et 23 janvier 2024
- Lieu : Salle de réunion – Cave de Lugny – 995 rue des Charmes – 71260 LUGNY

Moyens pédagogiques et techniques

- Outils pédagogiques : support powerpoint, présentation de cas pratiques, lecture arrêtés préfectoraux
- Matériel : aucun
- Moyens d'encadrement : juriste

Modalités de suivi pédagogique et d'évaluation

- Evaluation des capacités acquises par chaque stagiaire : cas pratique, participation orale et test de connaissance
- Evaluation de la satisfaction des stagiaires : A la fin de la formation, nous remettons à chaque stagiaire un questionnaire de satisfaction où il évoque les points forts et les points faibles de l'intervention.

Contact

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :
Mme Cécile PARENT
Mail : service.emploi@fdsea71.fr
Tel : 03 85 29 56 50
Site : www.fdsea71.fr

Accessibilité aux personnes handicapées

Si vous êtes en situation de handicap (mobilité, surdité...), merci de nous en informer afin que nous puissions adapter l'organisation, les outils et la pédagogie de la formation. Au cas où nous ne serions pas en capacité de mettre en place la formation, nous pourrions vous accompagner en vous orientant vers un partenaire spécialisé
Site MSA - Reconnaissance du handicap
<https://www.agefiph.fr/bourgogne-franche-comte>

Organisme de formation

FRSEA Bourgogne Franche-Comté _ N° d'activité 43250256425
1 rue des Coulots - 21110 BRETENIÈRE
Tél : 03 80 48 43 31 - Fax : 03 80 48 43 32 - SIRET : 44237582000010 - APE : 9412 Z